

A2MICILE 10

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 21 rue du château des chouettes,
10440 LA RIVIERE DE CORPS
R.C.S. TROYES 788 655 439
(Ci-après la « Société »)

Procès-verbal des décisions unanimes des associés du 1^{er} mai 2026

L'an deux-mille vingt-six, le premier mai, au siège social ;

- La société A2micile Europe, SAS au capital de 1.091.661 euros dont le siège est à 9, Allée Cérès – 67200 Strasbourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 508 974 128, Représentée par Monsieur Vincent Chaulet, Directeur Général, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;
- Madame Maud VALTAIN - née le 1er août 1991 à TROYES - demeurant 21 Rue du Château des Chouettes – 10440 LA RIVIERE-DE-CORPS

Associés de la société A2MICILE 10, détenant ensemble l'intégralité des 100 parts sociales composant le capital social de la Société,

Ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Cession partielle de parts sociales et mise à jour intégrale des statuts ;
- Nomination de Madame Maud VALTAIN en qualité de Gérante en remplacement de Monsieur Vincent CHAULET, démissionnaire ;
- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés constatent la cession de 40 parts sociales intervenue ce jour par acte sous seing privé, par A2MICILE EUROPE à Madame Maud VALTAIN. Par conséquent, les

articles 7 et 8 des statuts de la société ont été mis à jour. Les associés déclarent agréer expressément Madame Maud VALTAIN en qualité de nouvelle associée de la Société, conformément aux stipulations statutaires applicables.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Vincent CHAULET de son mandat de Gérant avec effet à compter du 1^{er} mai 2026, décident, en application des dispositions statutaires, de désigner en qualité de Gérant pour le remplacer :

Madame Maud VALTAIN

Née le 1^{er} août 1991 à TROYES

Demeurant 21 Rue du Château des Chouettes – 10440 LA RIVIERE-DE-CORPS

Cette désignation prend effet ce jour pour une durée illimitée.

Le Gérant ainsi nommé aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués par les statuts à la collectivité des associés.

Il représentera la société à l'égard des tiers. Les frais qu'il exposera dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur présentation de justificatifs. La rémunération du Gérant fera l'objet d'un acte séparé.

Madame Maud VALTAIN, soussignée, déclare accepter ce mandat.

TROISIEME DECISION

Les associés décident de transférer le siège social de la société au 37 bis rue Jean Jaurès 10440 LA RIVIERE DE CORPS à compter de ce jour.

Par conséquent, l'article des statuts relatif au siège social est modifié en conséquence.

QUATRIEME DECISION

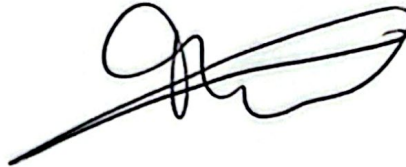
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, aux fins d'accomplissement des formalités requises.

Fait le 1^{er} mai 2026, en un (1) exemplaire original

Pour la société A2micile Europe
Monsieur Vincent CHAULET

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'V' and 'C' followed by a horizontal line and a dot.

Pour Madame Maud VALTAIN
Bon pour acceptation des fonctions de Gérante

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large 'M' and 'V' followed by a horizontal line and a dot.